



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 20 février 2018, à 19h25, au centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Michel Beck	Maire
Monsieur Alain Chapdelaine	Conseiller
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Poste vacant	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

M. le maire, Michel Beck, procède à l'ouverture de l'assemblée et invite M. Reynald Castonguay, directeur général, à donner des explications relativement au second projet de règlement numéro 220-40-2018 modifiant le règlement numéro 220 relatif au zonage.

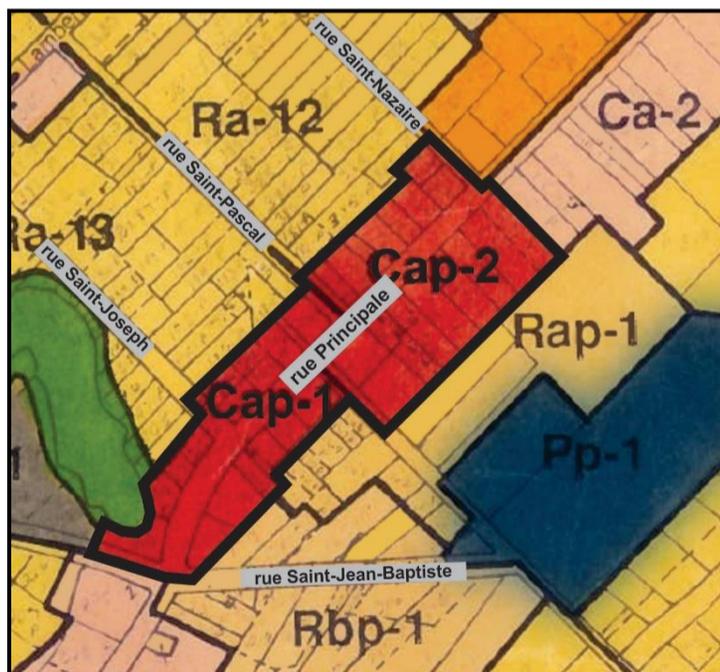
M. Castonguay explique les principales modifications :

Objet du règlement

Le projet de règlement numéro 220-40-2018 a pour objet d'autoriser les magasins de biens d'équipements (classe d'usages 5.2-A.2) tels la vente au détail de chaussures, vêtements, menus articles, meubles et appareils ménagers, les pharmacies et les quincailleries, dans les zones commerciales patrimoniales Cap-1 et Cap-2.

Zones concernées

Les zones concernées sont les zones Cap-1 et Cap-2, dont la délimitation est illustrée en rouge sur le croquis ci-joint.



Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les membres du Conseil entendent les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement.



L'assemblée publique de consultation prend fin à 19h35.

Michel Beck,
Maire

Reynald Castonguay,
Directeur général et secrétaire-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, MICHEL BECK, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Michel Beck, maire